Troupeau commun, troupeau transhumant et fumures

Sur les terres communes de Currières, il était de coutume très ancienne que pour les herbages et pâturages communs, les habitants groupent leurs bêtes et louent chaque année un berger



commun pour garder ce troupeau. Mais chaque habitant ne pouvait joindre au troupeau qu'un nombre autorisé d'animaux. Ce nombre était calculé sur la base de l'imposition foncière globale indiquée dans le compoix (l'allivrement). De plus, la taille du troupeau de chaque propriétaire était aussi limitée par la capacité à pouvoir le nourrir durant l'hiver. En mai 1754, le troupeau commun des habitants de Currières est de 298 bêtes reparties comme suit : Sirven 54 bêtes, Folcher 43, Deleuze 42, Jean-Pierre Plantier 38, Bancilhon 31, Pascal 28, David Plantier 28, Pascal 25, Lachize 9. Le berger commun se voit payer 37 livres et 5 sols, à quoi se rajoute le gîte et le couvert (19). Les terres communes sont très étendues, et en été l'excédent d'herbe est important. C'est pourquoi chaque année

à la Saint-Jean (en juin), les habitants font monter un troupeau du Languedoc d'environ 1000 bêtes pour estiver. La taille de ce troupeau transhumant résulte directement des possibilités offertes par les terres communes. Il y a un nécessaire équilibre à trouver entre les surfaces labourées et les terres laissées à la disposition des troupeaux. Le troupeau commun du hameau est alors joint au troupeau transhumant pour être gardé ensemble. Aucun habitant ne peut apporter ses propres bêtes directement sur les pâturages communs.

En août 1742, les habitants prennent un engagement avec Antoine Salles de la paroisse de Vézénobres dans le Gard. Ils acceptent de lui louer les pâturages communs pour 2 ans, commençant à la Saint-Jean de 1743, et moyennant la somme de 10 livres payables à l'arrivée des troupeaux. Ledit Salles s'oblige à faire monter 900 bêtes, et son troupeau doit se mêler à celui des habitants de Currières et fumer les terres jusqu'à



la Saint-Gilles (en août), avant de redescendre. Le paiement de l'estive se fait à l'arrivée du troupeau transhumant ou au plus tard avant de quitter les terres communes. Certes, cette pratique permet de gagner un peu d'argent à la faveur de la location des terres, mais l'objectif est

avant tout la fumure des parcelles privées des habitants. Avec les forts aléas climatiques, les pertes sur récoltes sont importantes et permanentes (19, photo d'une casèle, un petit abri pour berger, construit vers 1943 par André Jouanen, sur le versant ouest du hameau). Avec l'altitude et la froideur de la terre, les rendements agricoles sont faibles. Seule une utilisation abondante et constante d'engrais peut compenser partiellement ces handicaps. Pouvoir disposer d'un troupeau transhumant est

la garantie de pouvoir fumer correctement les terres et avoir une récolte de seigle suffisante pour la fabrication du pain familial. Currières se trouve à proximité de la draille qui monte du Languedoc par le Pradal, puis via le col du Poulio en direction du Pont-de-Montvert. Les troupeaux passent par cette draille pour aller jusque sur le mont Lozère. Mais les troupeaux ne font que passer ou ne s'arrêtent que trop peu de temps. Les habitants font donc monter leur propre troupeau transhumant qui va rester estiver sur place. Cette transhumance concerne un nombre très important de bêtes et reste bien réglementée...